AMICALE ORNITHOLOGIQUE BEAURINOISE

31ème CONCOURS ET EXPOSITION

Salle JORDAN DELLACHERIE de BEAURAINS
Du Mardi 14 Octobre au dimanche 19 Octobre 2025

Règlement

L'AMICALE ORGANISE SON 31ème CONCOURS ET VOUS INVITE VOUS ET VOS AMIS A Y PARTICIPER

1/L'enlogement aura lieu le mardi 14 octobre de 9 heures à 19 heures 30
Au tarif fixé par la ROFAP.
Pourront participer à ce concours tous les oiseaux des éleveurs amateurs, quelles que soient leur région et leur fédération (UOF COM France ,FFO ,CDE) bagués suivant le règlement de l'UOF COM France.

2/Un contrôle vétérinaire sera assuré. Tout oiseau malade ou douteux sera refusé. Les oiseaux indigènes protégés ne pourront être présentés.

3/Le jugement aura lieu le mercredi 15 Octobre et se déroulera suivant le règlement de l'UOF COM France.
Les juges seront de nationalité Française et Belge. Leurs décisions seront sans appel.
Pendant la durée du jugement ne seront admis dans la salle que les personnes de services.

4/Les exposants sont invités à utiliser leur propre matériel afin de permettre l'encagement d'un maximum d'oiseaux, sous réserve que leur matériel standard, en parfait état de propreté et sans signe extérieur de reconnaissance. Il faut utiliser du fond de cage type gravier blanc et des abreuvoirs type mondial 1988 (fonds de fontaine blancs).

5/Les oiseaux exposés seront acheminés au concours avec du grain pour au moins 48 heures et retirés par les exposants, après l'exposition, ceci sous leur responsabilité.
L'amicale ne sera en aucun cas responsable des vols ou des morts d'oiseaux exposés.
Conformément a la loi un service vétérinaire sera assuré.
Pour les oiseaux « IFAP » faire une étiquette supplémentaire avec le numéro d'inscription « IFAP »

6/A condition que les catégories soient suffisamment représentées, il y aura :

UN GRAND PRIX D'ELEVAGE CANARIS COULEUR calculé sur 7 OISEAUX
UN GRAND PRIX D'ELEVAGE CANARIS POSTURE calculé sur 7 OISEAUX
UN GRAND PRIX D'ELEVAGE BECS DROITS calculé sur 7 OISEAUX
UN GRAND PRIX D'ELEVAGE BECS CROCHUS calculé sur 7 OISEAUX

7/En cas d'ex aequo, il sera pris le 8ième,9ième oiseau suivant le règlement de la ROFAP.

8/Un palmarès sera édité est vendu au prix de 4 euros. Celui-ci est obligatoire pour tous les exposants.

9/Les classes seront celles de l'UOF COM France

10/Les coupes, médailles et lots ne pourront en aucun cas être cumulés. Chaque exposant ayant un ou plusieurs champions recevra une coupe proportionnelle au nombre de champions qu'il aura réalisé et ceci au choix des organisateurs.

11/Les trois premiers de chaque classe pour obtenir le titre

CHAMPION 90 pts (Duo180 pts) (360 pts en STAM) et plus
DEUXIEME 89 Pts (Duo 178 pts) (356 pts en STAM) et plus
TROISIEME 89 pts (Duo 178 pts) (356 pts en STAM) et plus

12/Une classe vente sera organisée et gérée par l'amicale. Un prélèvement de 10% sera effectué sur la somme totale des oiseaux vendus. Les oiseaux seront disposés un par cage ou en couple avec un fonds de cage blanc, abreuvoir et étiquette. Les oiseaux de l'annexe A de la convention de Washington et les oiseaux de Guyane ne sont pas acceptés.

13/ L'exposition sera ouverte au public le samedi 18 Octobre de 9 heures à 18 heures et le dimanche 19 Octobre de 9 heures à 17heures. La remise des prix aura lieu le dimanche 19 Octobre à 17 heures. Par mesure de respect pour les derniers classés et afin de limiter les vols éventuels, le decagement aura lieu après la remise de tous les prix.

14/ Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le président de l'AOB prendra les décisions nécessaires.

15/l'éleveur devra transmettre un bulletin de préinscription lisiblement remplies avant le 30 septembre 2025 date butoir pour la demande aux DDPP.
Après cette date l'éleveur se chargera de la demande et présentera son attestation lors de l'enlogement
Les feuilles d'enlogement sera à transmettre au plus tard le 07 octobre 2025.
Mr Alain DRANCOURT 72, rue de la chapelle à FEUCHY 62223. Tél : 03.21.55.69.90
Port : 06.30.17.66.33

D'avance merci et Bienvenue à Beaurains

Président : Alain DRANCOURT

- - - -